

DEPARTEMENT DE SAONE-&-LOIRE COMMUNAUTE URBAINE CREUSOT MONTCEAU	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
	RAPPORT N° I-15 26SGADL0073

**SEANCE DU
16 AVRIL 2026**

<p><u>Nombre de conseillers en exercice :</u> 70</p> <p><u>Nombre de conseillers présents :</u> 58</p> <p><u>Date de convocation :</u> 9 avril 2026</p> <p><u>Date d'affichage :</u> 20 avril 2026</p>
--

<p><u>OBJET :</u> Mise à disposition d'un véhicule de service au Président</p>
--

<p><u>Nombre de Conseillers ayant pris part au vote : 69</u></p> <p><u>Nombre de Conseillers ayant voté pour : 69</u></p> <p><u>Nombre de Conseillers ayant voté contre : 0</u></p> <p><u>Nombre de Conseillers s'étant abstenus : 0</u></p> <p><u>Nombre de Conseillers :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • ayant donné pouvoir : 11 • n'ayant pas donné pouvoir : 1

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, le 16 avril à dix-huit heures le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance, Salle de l'ALTO - 71200 LE CREUSOT , sous la présidence de **Mme Isabelle LOUIS, présidente**

ETAIENT PRESENTS :

M. Thierry BUISSON - M. Yohann CASSIER - M. Michel CHARDEAU - M. Michel CHAVOT - M. Gilbert COULON - M. Christophe DUMONT - M. Gérard DURAND - Mme Pascale FALLOURD - M. Jean GIRARDON - M. Christian GRAND - M. Gérard GRONFIER - Mme Céline JACQUET - M. Jean-François JAUNET - M. Charles LANDRE - Mme Isabelle LOUIS - M. Jean-Paul LUARD - M. David MARTI - Mme Alexandra MEUNIER - M. Guy MIKOLAJSKI - Mme Viviane PERRIN - M. Marc REPY - M. Enio SALCE - M. Noël VALETTE - M. Fabrice VESVRES - M. Arnaud SANVERT - Mme Christine PLOCINICZAK - Mme Tiffany BEURIER - M. Christian DARROUX - Mme Béatrice BARNAY - M. Alain PHILIBERT - Mme Marie-Josèphe MATHY - M. Stephan SAVETIER - M. Samuel BRANDILY - M. Thomas FOURRIER - Mme Mélanie MAES - M. Dominique JOUANNE - Mme Magali DOUHERET - Mme Sandra OSMAN - M. Sébastien LATINO - Mme Carine TRAVERS - M. Cyrille POLITI - M. Jean-Louis SAVETIER - Mme Concetta BRENIER - Mme Chantal CORDELIER - M. Rémi FALCAND - M. Alain ROBERT - Mme Florence BARBERY - M. Jean-Michel DUFAUT - M. Florian SARTARIN - M. Laurent MILLIET - Mme Florence PAUCHARD - M. Sébastien GAUTHERON - M. Frédéric BORNE - M. Frédéric FAUCHON - M. Guillaïn GILLIOT - M. Laurent THOMASSET - Mme Anne SEVIN - Mme Solange CAPBER

CONSEILLERS

ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :

M. Nicolas BONNAND
M. COMMEAU (pouvoir à Mme Solange CAPBER)
Mme JARROT (pouvoir à M. Gérard GRONFIER)
Mme SIVIGNON (pouvoir à M. Gérard DURAND)
Mme NAUDIN (pouvoir à M. Frédéric BORNE)
M. MARTINON (pouvoir à M. Laurent THOMASSET)
Mme JETTE (pouvoir à Mme Florence BARBERY)
M. WIECZOREK (pouvoir à Mme Anne SEVIN)
Mme BUFFENOIR THERY (pouvoir à M. Sébastien LATINO)
Mme PERNIN (pouvoir à M. Frédéric FAUCHON)
M. MESSOUSSA (pouvoir à Mme Christine PLOCINICZAK)
M. PERRAUDIN (pouvoir à M. Laurent MILLIET)

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme Florence BARBERY



Vu l'article L.5211-13-1 du Code général des collectivités territoriales relatif à la mise à disposition des membres d'un EPCI d'un véhicule lorsque l'exercice du mandat le justifie,

Vu la loi n°2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique, et notamment son article 34 ;

Le rapporteur expose :

« L'exercice du mandat de la Présidente par Madame Isabelle LOUIS, requière des déplacements journaliers sur les deux sites de la collectivité situés au Creusot et à Montceau-les-Mines, dans les communes membres, dans tout le département de Saône-et-Loire mais également sur le territoire national ou parfois européen.

Afin de faciliter l'organisation des déplacements de la Présidente, il vous est proposé de lui attribuer un véhicule appartenant au parc de véhicules de la CUCM. L'autorisation délivrée est valable pour une durée d'un an.

Il s'agit d'un véhicule de service destiné aux seuls besoins de l'exercice des fonctions d'élus. Il ne doit en aucun cas faire l'objet d'un usage à des fins personnelles (déplacement privée, week-ends, vacances). Cette interdiction s'applique à tous les véhicules de service.

Il est également proposé de lui accorder une autorisation de remisage du véhicule à son domicile.

Il est précisé que le Président est soumis aux règles de droit commun, et qu'il encourt les mêmes sanctions qu'un particulier conduisant son propre véhicule. Il devra notamment s'acquitter lui-même des amendes.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

LE CONSEIL,
Après en avoir débattu,
Après en avoir délibéré,
DECIDE

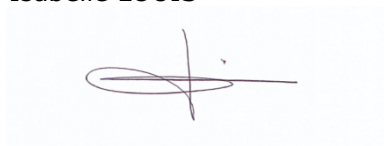
- De mettre à disposition de la Présidente de la Communauté Urbaine Le Creusot-Montceau-les-Mines un véhicule pour l'année 2026 ;
- De préciser que ce véhicule sera utilisé pour des déplacements dans le cadre de l'exercice de ses fonctions de Présidente de la CUCM ;
- De préciser qu'il s'agit d'un véhicule de service ;
- De préciser que ce véhicule peut être utilisé sans restriction de périmètre sur le territoire national et européen ;

Certifié pour avoir été reçu
à la sous-préfecture le 20 avril 2026
et publié, affiché ou notifié le 20 avril 2026

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

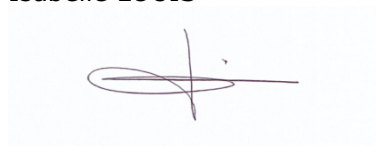
LA PRESIDENTE,

Isabelle LOUIS

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'I' and 'L' with a horizontal line extending to the right.

LA PRESIDENTE,

Isabelle LOUIS

A handwritten signature in black ink, identical to the one on the left, consisting of a stylized 'I' and 'L' with a horizontal line extending to the right.

La secrétaire de séance,
Florence BARBERY

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'F' and 'B' with a horizontal line extending to the right.